



# ABONDEMENT PEE 2009

305 € + 600 € = 905 €



www.fo-lcl.fr

N° 839 - 23 mars 2009

CCE  
exceptionnel  
du 20 mars 2009

Scoop  
FO LCL :

Si la Participation  
n'est pas versée  
le 31 mars  
(ou le 1er mai -  
décret en cours),  
des intérêts de  
retard doivent être  
versés.

Calendrier  
prévisionnel  
de versement de  
la Participation à  
LCL :

26 mai 2009...

Calendrier  
prévisionnel  
RVC :

du 20 au 22 avril :

Information  
individuelle

du 20 avril  
au 15 mai :

Période d'option  
(PEE et/ou  
compte Dépôts)

26 mai 2009 :

Versement(s) selon  
option choisie

## Abondement exceptionnel 2009 de 600 €

Après plus de 3 longs mois de pourparlers avec la Direction, les trois signataires de l'accord « Prérétraites 2008/2010 » (**FO LCL**, SNB, CFTC) ont enfin réussi à obtenir une mesure permettant de marquer la reconnaissance de LCL à **tous ceux qui restent et continuent de s'investir pour la pérennité de notre maison**. Pour preuve, les excellents résultats 2008 qu'affiche LCL sont le fruit des efforts consentis par les salariés dans des conditions difficiles.

L'abondement exceptionnel majore de **300 %** votre versement issu de l'Intéressement **et/ou** de la Participation dans la limite de 600 €.

Versement du salarié au PEE	Abondement exceptionnel de LCL	Somme totale épargnée
50 €	150 €	200 €
100 €	300 €	400 €
150 €	450 €	600 €
200 €	600 €	800 €

L'abondement exceptionnel vient s'ajouter à l'abondement classique annuel de 50% jusqu'à 305 €.

Versement du salarié au PEE	Abondement de LCL	Somme totale épargnée
100 €	50€	150 €
350 €	175 €	525 €
610 €	305 €	915 €

**Vous pouvez investir sur le(s) support(s) de votre choix** : du plus sécuritaire (CAAM Duo Régularité) au plus risqué (LCL Actions CAsa).

Par le montant record distribué à LCL cette année (+ de 4.000 € en moyenne) et par la disponibilité de la Participation cette année, chacun devrait pouvoir bénéficier du « super » abondement.

## Et maintenant ?

Pour **FO LCL**, l'obtention de cette mesure ne constitue en aucun cas la fin de nos différentes démarches. Nos revendications demeurent :

- La couverture de tous les postes vacants,
- Une augmentation **générale** des salaires,
- La prise en compte de l'insuffisance des effectifs et du mal-être ambiant,
- Des moyens suffisants afin de répondre aux attentes légitimes de la clientèle.

Un grand **MERCI** pour votre mobilisation lors des journées du 29 janvier et du 19 mars, qui va permettre à **FO LCL** de peser un peu plus lors des négociations en cours et à venir (et notamment la négociation annuelle sur les salaires).

**FO LCL, pour vous et avec vous**